FranceAgriMer

DIRECTION GESTION DES AIDES
SERVICE AIDES NATIONALES
12, RUE ROL-TANGUY
TSA 20002
93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX

Dossier suivi par :
Unité CPER – Aides aux Filières et aux Exploitations
Christine KLICH – 01.73.30.35.40 –
Yvon PICARD – 01.73.30.31 99 –
Florence POINSSOT – 01.73.30.31.34 –
courriel nom.prénom@franceagrimer.fr

PLAN DE DIFFUSION :

Mmes et MM les Préfets de région
Mmes et MM les Préfets de département
Mmes et MM les D.D.T. OU D.D.T.M
Mmes et MM les D.R.A.A.F.
Mmes et MM les techniciens référencés
MAAPRAT : SG– DGPAAT - DGAL
MINEFI : Direction du Budget 7A
M. le Contrôleur Général
CGAAER
APCA
ASTREDHOR
FNPHP
FELCOOP
FNAB
FNSEA – Jeunes Agriculteurs
La Coordination Rurale
La Confédération Paysanne

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DE FRANCEAGRIMER

AIDES/SAN/D 2011- 64

du 9 novembre 2011

MISE EN APPLICATION IMMEDIATE

Objet : Prolongation de l'appel à candidatures concernant la modernisation dans le secteur de l'horticulture ornementale : serres et aires de cultures hors sol de plein air, ouvert par la décision AIDES/SAN/D 2011-49 du 13 octobre 2011

VU la décision AIDES/SAN/D 2011-49 du 13 octobre 2011 du Directeur général de FranceAgriMer,

Mot-clés : APPEL A CANDIDATURE, SERRES HORTICOLES, INVESTISSEMENT, MODERNISATION, EXTENSION, ECONOMIE D'ENERGIE, RECONVERSION ENERGETIQUE.

Article 1 :

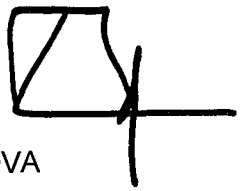
L'appel à candidatures, ouvert du 15 octobre au 10 novembre 2011 par la décision AIDES/SAN/D 2011-49 du 13 octobre 2011 est prolongé jusqu'au 18 novembre 2011.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Fait à Montreuil-sous-Bois,

Le Directeur général



Fabien BOVA